

REDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieux-Arenberg, n° 12

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 80. — Un an, 18 fr.

L'abonnement continue sans avis contraire.

LE DROIT D'INTERPELLATION

entière, est donc entre les mains du ministre. Il s'agit d'une politique résolument gouvernementale et progressiste, il sera un guide excellent et écouté pour cette assemblée qui contient un grand nombre d'hommes de bonne volonté, il suffit qu'il veuille agir pour qu'il le puisse.

LE DROIT D'INTERPELLATION

M. Haynal propose de régler avec plus de précision les conditions de ce droit d'interpellation; non seulement il s'agit de savoir comment on peut agir, mais aussi de savoir comment on ne peut pas agir.

En résumé, le droit d'interpellation est un droit qui appartient à tous les députés, sans distinction de parti, et qui leur permet de poser des questions au gouvernement.

Le droit d'interpellation est un droit qui appartient à tous les députés, sans distinction de parti, et qui leur permet de poser des questions au gouvernement.

Le droit d'interpellation est un droit qui appartient à tous les députés, sans distinction de parti, et qui leur permet de poser des questions au gouvernement.

Il n'est introduit dans le grand anneau d'honneur du roi de chausserie du palais par M. Armand Mollet, qui remplace M. le comte de Cassin, indigne de M. Carnot et de son parti.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

Le corps diplomatique a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. de Cassin, qui a prononcé un discours.

PRIX DES ANNONCES : 1 ligne, 10 centimes; 2 lignes, 20 centimes; 3 lignes, 30 centimes; 4 lignes, 40 centimes; 5 lignes, 50 centimes; 6 lignes, 60 centimes; 7 lignes, 70 centimes; 8 lignes, 80 centimes; 9 lignes, 90 centimes; 10 lignes, 1 fr. 00.

ARGUMENTS sans épilogue. M. de Cassin a prononcé un discours.

A TRAVERS

Rome, 3 janvier. L'épiscopat s'est réuni à Rome, et a prononcé un discours.

LA LAICISATION DES HÔPITAUX DE PARIS

Le conseil municipal de Paris a voté la laïcisation des hôpitaux de Paris.

ARGUMENTS INEXACTS

M. Després a prononcé un discours.

LES GRANDS COURS DE PARIS

Après le corps diplomatique, M. Carnot a prononcé un discours.

L'INFLUENZA

Paris, 3 janvier. La situation est grave dans les hôpitaux de Paris.

LES FAITS DIVERS TELEGRAPHIQUES

ROME PARLANT. M. Després a prononcé un discours.

ARGUMENTS sans épilogue. M. de Cassin a prononcé un discours.

NOS DÉPÊCHES

LECOLLE SUPÉRIEURE DE GUERRE. M. Després a prononcé un discours.

MORT D'UN CAISSIER PRINCIPAL

Paris, 2 janvier. M. Després a prononcé un discours.

LE RETOUR DU POUVOIR DE DAUGA

Paris, 2 janvier. M. Després a prononcé un discours.

ECHOUEMENT D'UN VAPEUR

Paris, 2 janvier. M. Després a prononcé un discours.

JEUNE FILLE PENDUE PAR LES PIEDS

Paris, 2 janvier. M. Després a prononcé un discours.

INCENDIE D'UNE USINE A GAZ

Rome, 2 janvier. M. Després a prononcé un discours.

TERRIBLE ACCIDENT A MEXICO

Mexico, 2 janvier. M. Després a prononcé un discours.

LES VOIX S'EXCITENT, LA VIE

Paris, 2 janvier. M. Després a prononcé un discours.

Politique de Gouvernement

Depuis que la validation des pouvoirs est à peu près terminée, le langage des journaux réactionnaires est devenu beaucoup plus agressif, ils s'efforcent pas en vain de rentrer dans la politique d'opposition systématique et irréconciliable qu'ils avaient adoptée dans la dernière Chambre.

Le résultat des élections du 22 septembre aurait pu cependant leur donner à réfléchir en leur montrant combien le pays était hostile à une ligne de conduite qui ne peut aboutir, si elle obtient quelque succès, qu'à désorganiser l'armée.

Mais il est dit que les plus durs leçons de l'expérience seront mieux comprises par ce parti qui ne sait rien comprendre aux nécessités de son temps et qui, dans son aveuglement passionné, aggrave depuis vingt ans les causes profondes de décadence et de ruine qu'il portait en lui-même.

Puis il est plus facile pour des gens peu préparés aux grandes discussions de faire du « bon » dans une assemblée, de crier des injures à ses adversaires et de les calomnier, que d'exposer une politique homogène de gouvernement à celle du cabinet. Les réactionnaires ont donc montré les vices les plus contradictoires et les plus incohérents, à partir successivement et à quelques mois à peine d'intervalle pour et contre la révision de la Constitution, à fomenter des coalitions pour le renversement des ministères. C'est ce que nous laisse pressentir M. de Cassagnac qui annonce que si la « rupture » n'est pas un fait accompli, elle pourrait se produire à tout moment.

C'est à la majorité républicaine qu'il appartient de déjouer cette tactique par sa fermeté et la cohésion de tous les éléments qui la composent. Elle se trouve dans des conditions particulièrement favorables à l'unité parlementaire, elle n'a pas de chefs prépondérants et elle n'a pas de chefs prépondérants et elle n'a pas de chefs prépondérants.

LA PETITE MIGNONNE

DEUXIEME PARTIE LES DESPERERES

Dans un autre oncle était en train de nettoyer leurs ongles; et le dernier, un petit vieux portant lunettes, vint d'une voix grave s'adresser à eux.

LE DROIT D'INTERPELLATION

Le droit d'interpellation est un droit qui appartient à tous les députés, sans distinction de parti, et qui leur permet de poser des questions au gouvernement.

LES RECEPTIONS OFFICIELLES DU NOUVEL AN

Paris, 3 janvier. Les réceptions officielles du Nouvel An ont eu lieu à l'Élysée.

LES GRANDS COURS DE PARIS

Après le corps diplomatique, M. Carnot a prononcé un discours.

L'INFLUENZA

Paris, 3 janvier. La situation est grave dans les hôpitaux de Paris.

LES FAITS DIVERS TELEGRAPHIQUES

ROME PARLANT. M. Després a prononcé un discours.